

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 19 juin 2025
Salle du conseil**

Procès-verbal

Date de convocation : 12 juin 2025

Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, adjoints, Damien CHARBONNIER, Édith GOUJON, : Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Marie-Christine CHAUVIGNÉ donne pouvoir à Marie-Geneviève BOISSINOT ; Laurent BOSSOREIL donne pourvoir à Damien CHARBONNIER.

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.

Le PV du 15 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

1) Avenant n°2-2025 à la convention de participation financière au centre de loisirs de Lys-Haut-Layon : le Conseil municipal approuve l'avenant n°2 concernant la modification tarifaire de l'accueil des enfants de 3 à 11 ans pour l'année 2025. En 2024, la participation concernait 23 enfants de Montilliers, pour un total de 3 708 heures d'accueil au prix de 2,67 €.

2) Projet du parc éolien de la ferme de la Marette de Bellevigne-en-Layon : après examen du dossier présenté, le Conseil municipal a **émis un avis favorable** au projet.

3) Dénonciation d'iniquité de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dans le département du Maine-et-Loire, Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal le courrier rédigé par les maires de Cholet Agglomération dénonçant une inégalité de traitement dans la répartition des dotations de l'État, au profit des communes nouvelles. Cette situation a un impact sur le budget et la qualité des services publics de nos communes. Après en avoir pris connaissance, l'ensemble du Conseil municipal approuve cette démarche et soutient cette dénonciation.

4) Lotissement La Fontaine 2, le Conseil municipal a étudié la proposition présentée par Mme Aurélie Bourasseau de l'agence « L'Adresse » lors de la séance du 15 mai dernier, concernant un partenariat avec la commune pour la commercialisation des terrains du lotissement La Fontaine 2. Après échanges, la proposition a été soumise au vote du Conseil. Monsieur Thierry CHAUVIGNÉ n'a pas pris part au vote. Le Conseil municipal valide la mise en place du partenariat avec l'agence par 7 voix pour ; 3 voix contre ; 1 abstention.

5) Frais liés à la destruction d'un nid de frelons asiatiques, le Conseil municipal de Montilliers accorde le remboursement de frais avancés par des particuliers dans le cadre de la destruction d'un nid de frelons asiatiques. Il est rappelé aux habitants que toute observation d'un nid de frelons asiatiques doit être signalée en mairie. La commune pourra alors

organiser la prise en charge de l'intervention par le GDON de Montilliers en fonction de la taille du nid.

6) Projet M.A.M. : dans le cadre de l'avancement du projet de réhabilitation et de création d'une extension d'une maison en Maison d'Assistants Maternelles, le Conseil municipal de Montilliers a validé un devis d'un montant de 118 € TTC, relatif à la réalisation d'un contrôle parasismique du bâtiment par la société Apave.

Tour de table des comptes rendus des commissions municipales et de Cholet Agglomération :

♦ Bâtiments :

- **Travaux de la MAM :** l'Appel d'offres est déposé sur la plateforme des marchés publics ce jour, avec une parution dans la presse prévue le 24 juin prochain. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1er août 2025 à 12h, suivie de l'analyse des offres prévue pour mi-août 2025 par AME Architecture. Le démarrage des travaux est envisagé en septembre 2025.

Mr le Maire fait un point les subventions sollicitées :

- ☞ 97 600 € obtenus de la C.A.F. ;
- ☞ 156 485,45 € octroyés au titre de la D.E.T.R. ;
- ☞ Toujours en attente de la réponse concernant la demande de subvention déposée auprès du Département.

- **Remplacement de la Centrale de Traitement d'Air (CTA) de la salle MCL Le Lys,** en vue d'améliorer le confort thermique et la performance énergétique du bâtiment. Une déclaration préalable a été déposée le 10 juin 2025. La notification du marché sera réalisée en septembre, avec le découpage du projet en trois lots distincts, pour une planification des travaux démarrant début février 2025, avec un achèvement prévisionnel en avril 2026. Le projet bénéficie d'une subvention attribuée au titre du Fonds verts, à hauteur de 55 011,00 €.

♦ Cimetière : le Conseil municipal de Montilliers, valide le devis de Thomas Charbonnier pour un

montant de 1 955,88 € TTC concernant la restauration du Tuffeau de l'encadrement de la porte de la chapelle.

♦ **Voirie :**

- **Piste cyclable Montilliers – Vihiers**

Les travaux sont toujours en cours.

- **Piste cyclable du bourg de Montilliers** en attente de devis pour la signalisation de la piste cyclable.

Affaires diverses :

▫ **Centre social "Le Coin de la Rue" – Projet social 2026-2029** : est actuellement en cours de rédaction de son futur projet social pour la période 2026-2029. Ce travail est mené en concertation avec les élus du territoire afin de garantir une cohérence avec les attentes locales et les dynamiques en place.

▫ **Aide aux devoirs – Bilan positif**

Le dispositif d'aide aux devoirs connaît un bilan très positif cette année. Actuellement, 11 écoles du territoire bénéficient de ce soutien.

Sur la commune de Montilliers, 3 à 4 bénévoles s'impliquent régulièrement pour accompagner les élèves.

▫ **Vestiaires de football** : Suite à l'expertise réalisée le 2 juin concernant les problèmes d'évacuation une intervention avec un passage de caméra est programmée le lundi 23 juin pour diagnostiquer précisément la situation et recueillir des données.

▫ **Football** : suite à la montée en Régional 1 de l'équipe fanion, la modification des cabanes est nécessaire pour une mise aux normes.

▫ **Une remise de chèque officielle pour la ligue contre le cancer**, a eu lieu le 3 juin à la mairie de Montilliers. Le Club de l'Âge Heureux a remis un chèque de 1475,00 €.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 17 juillet 2025 à 20h30.